ENM

ÉCOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE

L'esprit des lois s'épanouit à l'ENM

L'ENM FORME LES CONCILIATEURS DE JUSTICE

L'École nationale de la magistrature accompagne depuis des années les conciliateurs de justice en les formant. Dès 2009, un Département des formations professionnelles spécialisées (DFPS) a été créé à l'ENM Paris afin d'assurer la formation des juges non professionnels : anciens juges de proximité, magistrats exerçant à titre temporaire, juges consulaires, conseillers prud'hommes et des collaborateurs de justice : délégués du procureur et conciliateurs de justice.

La mission de former les conciliateurs de justice a été confiée à l'ENM par le décret du 31 décembre 2008 modifiant le décret du 4 mai 1972 relatif à l'ENM. Le décret du 20 mars 1978 relatif au statut de conciliateurs de justice, modifié en 2018, a instauré une formation obligatoire pour eux.

L'article 3-1 de ce décret prévoit l'obligation pour le conciliateur de justice de suivre une journée de formation initiale au cours de la première année suivant sa nomination. S'agissant de sa formation continue obligatoire , il suit une journée de formation au cours de la période de trois ans suivant chaque reconduction dans ses fonctions.

L'obligation de formation initiale est remplie par le conciliateur si ce dernier a assisté au module d'initiation à la fonction de conciliateur de justice (MIFCJ) dans le délai d'un an à compter de sa nomination.

L'obligation de formation continue est remplie par le conciliateur s'il a suivi, dans le délai de trois ans, un des modules proposés en région ou une formation nationale proposée dans le catalogue annuel.

Le conciliateur renouvelé peut demander à assister au module d'initiation à la fonction de conciliateur de justice pour assurer son obligation de formation continue.

Forte de l'expérience acquise durant des années, l'ENM a conçu différents modules de formation. Un groupe d'une trentaine de conciliateurs chevronnés et intéressés aux questions de formation, a été sélectionné et suit chaque année deux formations de formateur. Pour l'ENM, ils animent sur l'ensemble du territoire les modules. Ils dialoguent entre eux et avec l'ENM sur une plateforme dédiée : l'espace formateur des conciliateurs. Coordonnés depuis l'ENM à Paris, ils assurent sur l'ensemble du territoire la formation obligatoire et validante de tous les conciliateurs de justice.

VOUS ÊTES CONCILIATEUR DE JUSTICE

L'ENM a créé pour vous la BNCJ :

La bibliothèque numérique des nouveaux conciliateurs de justice.

Vous trouverez dans cet espace numérique tous les documents pour comprendre votre obligation de formation.
Les ressources documentaires pour appréhender vos fonctions et les modèles types à utiliser validés par le ministère de la justice.

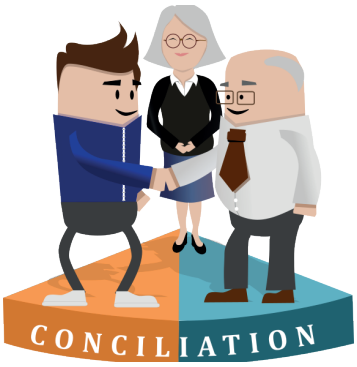

LES MODULES DE FORMATION DE L'ENM

D'une durée d'une journée, un module contient tous les documents nécessaires à la formation des conciliateurs. Les modules sont rédigés par l'ENM sur une thématique nécessitant à la fois des connaissances et des compétences de conciliateur. Les formations animées dans les différentes cours d'appel par des binômes de formateurs sont identiques.

Afin de développer, construire et entretenir ses compétences, le conciliateur est invité à suivre les modules 1 à 8 proposés. La construction de ces modules en deux cycles permet d'acquérir la posture professionnelle qui est attendue de lui, faisant appel aux compétences exigées :

- Respecter les règles déontologiques ;
- Préparer et conduire un entretien en suivant le parcours de conciliation ;
- Préparer et conduire un entretien en exécutant son mandat ;
- Conclure l'entretien et le formaliser ;
- Prendre en compte l'environnement dans lequel s'inscrit sa mission et s'y intégrer ;
- Rendre compte de son activité.

UN CYCLE D'INITIATION À LA FONCTION DE CONCILIATEUR DE JUSTICE

LE MODULE DE FORMATION INITIALE OBLIGATOIRE : LE MIFCJ

Ce premier module de formation a pour finalité d'accompagner le conciliateur dans sa nouvelle fonction en lui proposant les connaissances et les outils adéquats.

Ce module va lui permettre de :

- Se situer dans l'organisation judiciaire ;
- De déterminer les contours de la fonction de conciliateur : repérer le statut, les devoirs, les obligations et les compétences ;
- De maitriser les techniques de communication primordiale à la conciliation, en particulier l'écoute active et la reformulation ;
- D'utiliser les dix étapes du parcours de conciliation pour structurer une conciliation ;
- De rédiger un constat d'accord en utilisant la méthodologie adaptée au cadre dans lequel il intervient : conciliation conventionnelle et conciliation déléguée.

LE MODULE 2 : PERFECTIONNEMENT À LA FONCTION DE CJ (1) : CONSTAT ET CONTRAT

Ce module aborde les notions de droit des contrats en perspective avec la nature du constat rédigé par le conciliateur. Il permet au conciliateur de se perfectionner dans sa technique de rédaction du constat d'accord.

LE MODULE 3 : PERFECTIONNEMENT À LA FONCTION DE CJ (2) : ÉQUITÉ, COMMUNICATION ET POSTURE

Cette formation a pour but de permettre au conciliateur d'appréhender la notion d'équité, de perfectionner les outils de communication nécessaire à l'exercice de sa fonction et d'adopter la posture adéquate.

Une offre de formation à distance offerte pour les conciliateurs de justice nouvellement nommés dans l'attente de leur participation en présentiel au MIFCJ :

Le webinaire : « Approche de la fonction de conciliateur de justice. »

Dans l'attente de la formation initiale, l'ENM a créé un webinaire de trois heures, en groupe de dix stagiaires, animé par deux formateurs. Cette session en distanciel permet d'intégrer le statut du CJ, d'appréhender son activité, d'adopter le parcours de conciliation et d'assimiler quelques règles relatives aux constats. Il est organisé par les formateurs régionaux.

DES MODULES SUR DES THÈMES SPÉCIFIQUES

LE MODULE 4 : CONCILIER EN MATIÈRE DE BAUX D'HABITATION

Mieux concilier en identifiant les difficultés rencontrées dans des conciliations en matière de baux d'habitation et repérer les éléments de la loi du 6 juillet 1989 nécessaires pour concilier en matière de baux d'habitation.

LE MODULE 5 : CONCILIER EN MATIÈRE DE CONSOMMATION (1)

Ce premier module permet aux conciliateurs de distinguer les acteurs du droit de la consommation, de déterminer les principales composantes du contrat de consommation, de repérer les règles d'ordre public propre à la matière et de spécifier la posture du conciliateur en droit de la consommation.

LE MODULE 6 : CONCILIER EN MATIÈRE DE CONSOMMATION (2)

(Attention, vous ne pouvez pas assister à ce module si vous n'avez pas assisté au module 5 préalablement.) Ce deuxième module permet aux conciliateurs de déterminer les principales composantes du contrat de consommation (2e partie), de repérer les règles d'ordre public propre à la matière, de distinguer deux formes de ventes spécifiques au droit de la consommation (vente à distance et la vente hors établissement) et de spécifier la posture du conciliateur en droit de la consommation.

LE MODULE 7 : AUTOUR DE LA PROPRIÉTÉ (1)

Mieux concilier les relations de voisinage autour de la propriété en faisant négocier les parties. Le module est composé de techniques de négociation à faire pratiquer aux parties et de notions juridiques sur les relations de voisinage (bornage, mitoyenneté, servitudes ...).

LE MODULE 8 : AUTOUR DE LA PROPRIÉTÉ (2)

Mieux concilier les troubles de voisinage : de la violence à l'apaisement. Appréhender les notions juridiques de trouble anormal de voisinage, les différentes règles légales et gérer les situations de violence qui peuvent s'exprimer entre les parties pour parvenir à l'apaisement. Des échanges de pratiques professionnelles du conciliateur pour contenir la violence.

LES CHOIX PÉDAGOGIQUES DE L'ENM

DES OUTILS PÉDAGOGIQUES MODERNES POUR ACQUÉRIR ET CONSTRUIRE SES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

Ces formations font appel à des outils pédagogiques modernes :

- Des diapositives avec l'essentiel des savoirs avec un graphisme particulièrement adapté ;
- Des fiches juridiques sur tous les savoirs nécessaires au conciliateur sur la thématique du module ;
- Des fiches de compétences professionnelles : communiquer, faire négocier les parties, gérer les situations de violence ;
- Des quiz récapitulatifs pour vérifier ses apprentissages en groupe ;
- Des exercices pour s'entraîner à rédiger des constats d'accord et à faire négocier les parties ;
- Des ressources pédagogiques variées pour partager ses pratiques, apprendre ensemble et construire de nouvelles connaissances et savoir-faire : jeux de rôle, formation basée sur un jeu avec des cartes de situation professionnelle, des bandes dessinées...

UNE FORMATION RÉPONDANT AUX CRITÈRES DE QUALITÉ DE L'ENM CONSTRUITE AUTOUR DE DEUX CYCLES

La formation des conciliateurs de justice s'articule autour de deux cycles :

1er cycle : Initiation et perfectionnement à la fonction de conciliateur de justice :
Composé du Module d'initiation à la fonction du CJ, obligatoire dans l'année pour tout conciliateur venant d'être nommé, il est complété par deux modules de perfectionnement à la fonction :

- Module 2 : Constat et contrat ;
- Module 3 : Équité, communication et posture.

Ce premier cycle de 18 heures permet au conciliateur de s'approprier sa fonction, les règles déontologiques, les techniques de rédaction du constat d'accord et de communication et les notions du droit des contrats. Il permet pleinement au conciliateur d'appréhender la posture professionnelle qui doit être la sienne dans son rôle.

2ème cycle : Expertise de la fonction de conciliateur de justice :
Ce deuxième cycle construit autour de cinq modules pour une durée totale de 30 heures permet au conciliateur d'appréhender les principaux contentieux auxquels il est confronter dans sa pratique quotidienne : baux d'habitation, consommation, problèmes de voisinage... tout en abordant une compétence professionnelle ou sociale spécifique.

UNE ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE DÉDIÉE À L'ENM ET SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE AVEC SON RÉSEAU DE FORMATEURS

Les formateurs de l'ENM sont des conciliateurs de justice se formant quatre jours par an et couvrant l'ensemble du territoire.

Un formateur de l'ENM possède les compétences suivantes :

- Promouvoir et diffuser l'offre de formations ENM dans son ressort et les organiser : étude des besoins, planning de la formation, logistique... en suivant les procédures administratives de l'ENM. Ecrire le scénario pédagogique d'une formation : préparer son intervention avant et après à l'aide de la documentation pédagogique des modules ;
- Co-animer une formation de conciliateur en choisissant ses méthodes pédagogiques et l'auto-évaluer ;
- Evaluer la formation avec les stagiaires : questionnaire de satisfaction, débriefing à chaud ;
- Partager ses pratiques pédagogiques en présence et à distance avec les formateurs de conciliateur ENM et les élargir grâce aux formations de formateurs et à leur plateforme dédiée ;
- Participer à la création ou l'amélioration des modules de formation de l'ENM.

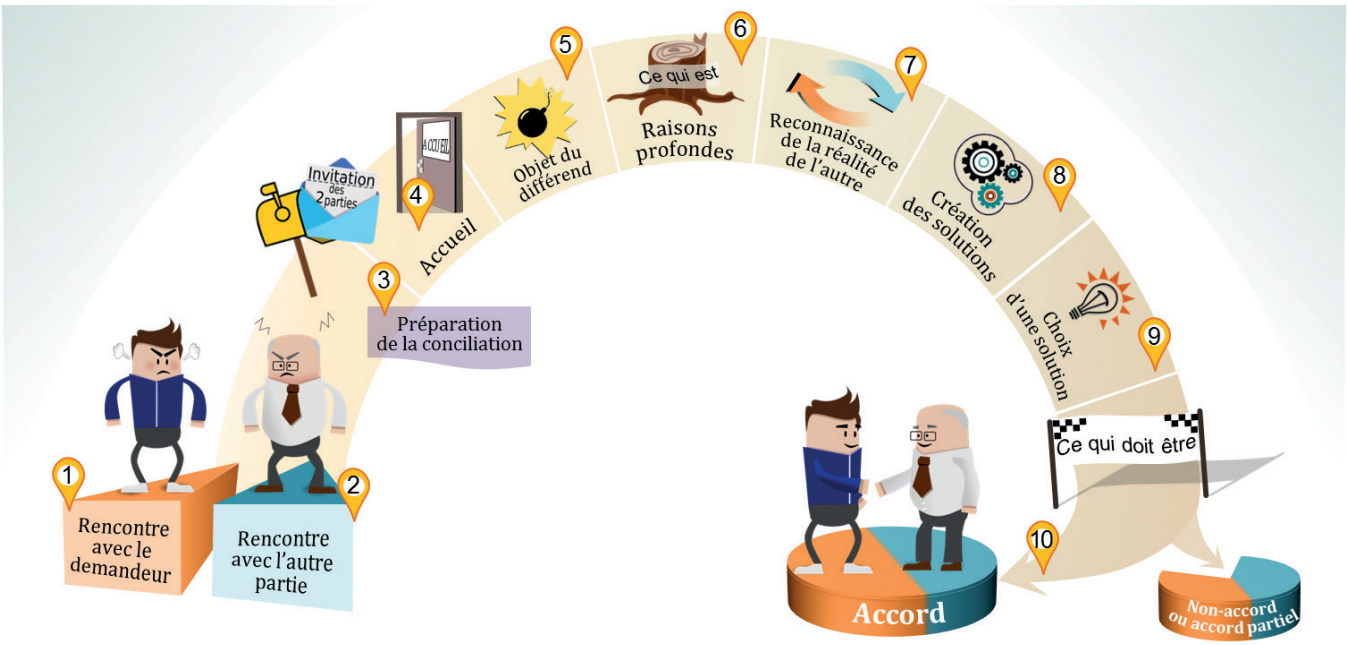

Pour un renseignement sur les formations ENM, contactez le formateur en charge du ressort de votre cour d'appel dans le tableau ci-dessous (version au 1er mars 2021).

	FORMATEURS	COURRIEL	TÉLÉPHONE
Agen/Toulouse	Mme Myriam FOCH	myriam.foch@conciliateurdejustice.fr	06 12 48 72 52
Aix-en-Provence	M. Alain ATTEIA	alain.atteia@conciliateurdejustice.fr	06 12 89 15 08
Amiens	Mme Evelyne FRION	evelyne.frion@conciliateurdejustice.fr	06 30 04 35 97
Angers	M. Gilbert PERRET	gilbert.perret@conciliateurdejustice.fr	06 74 19 81 17
Basse-Terre	M. Daniel BROCHARD	daniel.brochard@conciliateurdejustice.fr	05 90 21 01 67
Besançon/Dijon	M. Jean-Paul DEBEFFE	jean-paul.debeffe@conciliateurdejustice.fr	06 73 87 10 09
Bordeaux	Mme Micheline LAPRIE CAILLIAS	micheline.laprie-caillias@conciliateurdejustice.fr	
Bourges	M. Guy LEDROIT	guy.ledroit@conciliateurdejustice.fr	06 07 08 02 07
Caen	*En cours de recrutement*		
Chambery	*En cours de recrutement*		
Colmar	M. Jacques RUFFENACH	jacques.ruffenach@conciliateurdejustice.fr	06 06 46 00 11
Douai	M. Lucien LAMOOT	lamoot.lucien@orange.fr	
Fort de France	M. Gaëtan BASCOU	gaetan.bascou@conciliateurdejustice.fr	
Grenoble	*En cours de recrutement*		
Limoges	Mme Annie RAMEIX	annie.rameix@conciliateurdejustice.fr	06 85 91 23 74
Lyon	M. Gilbert FREYERMUTH Mme Andrée-Claire SATTONNAY-RICARD	gilbert.freyermuth@conciliateurdejustice.fr a-c.sattonnay@live.fr	06 36 91 43 57
Metz	M. André MARIN	aetyomarin@gmail.com	06 47 00 68 50
Montpellier	M. Philippe RAGUIN	philippe.raguin@conciliateurdejustice.fr	06 08 36 75 50
Nancy	M. Jean-Paul DEBEFFE	jean-paul.debeffe@conciliateurdejustice.fr	06 73 87 10 09
Nîmes	M. François FERRANE	francois.ferrane@conciliateurdejustice.fr	06 34 51 71 03
Orléans	M. Guy LEDROIT	guy.ledroit@conciliateurdejustice.fr	06 07 08 02 07
Paris-Versailles	M. Roland CANDA M. Daniel BROCHARD	roland.canda@conciliateurdejustice.fr daniel.brochard@conciliateurdejustice.fr	06 21 33 28 76 05 90 21 01 67
Pau	M. Alain ROUSSEAU	alain.rousseau@conciliateurdejustice.fr	06 84 48 61 51
Poitiers	Mme Elisabeth PARNAUDEAU	elisabeth.parnaudeau@conciliateurdejustice.fr	06 75 47 15 25
Reims	Mme Annick BARBARIN	annick.barbarin@conciliateurdejustice.fr	06 12 89 18 81
Rennes	M. Dominique DELPY M. Jacky EOUZAN	dominique.delpy@conciliateurdejustice.fr jacky.eouzan@conciliateurdejustice.fr	07 87 94 29 03 06 14 38 92 60
Riom	Mme Annie RAMEIX	annie.rameix@conciliateurdejustice.fr	06 85 91 23 74
Rouen	M. Marc DEROUAULT	marcderouault@yahoo.fr	06 95 49 07 42
Saint-Denis / La Réunion	Mme Valérie SALINGUE	valerie.salingue@conciliateurdejustice.fr	06 93 41 10 75

Sophie Parmantier, sous-directrice du Département des formations professionnelles spécialisées : sophie.parmantier@justice.fr
Stéphane Nafir-Gouillon, magistrat en charge des formations de conciliateurs : stephane.nafir-gouillon@justice.fr
Yves Nicolas, greffier, responsable du département : yves-emilie.nicolas@justice.fr
Véronique Duveau, pédagogue : vero.duveau@justice.fr

École nationale de la magistrature (ENM) - Département des formations professionnelles spécialisées (DFPS)
3 quai aux fleurs (adresse postale 8 rue Chanoinesse) 75004 Paris - Tél. 01.44.41.99.51

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ENM
ÉCOLE NATIONALE de la MAGISTRATURE